

TRANSPORT SCOLAIRE
Circuit vers les écoles de BRETTEVILLE
L'ORGUEILLEUSE
Enfants domiciliés à Sainte Croix Grand Tonne,
Brouay, Putot en Bessin

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

A compter du lundi 1^{er} septembre 2026, le transport sera assuré aux horaires suivants :
Véhicule CX-472-XA (bus 59 places – Ramassage scolaire)

Chauffeurs :

- **Monsieur Martial JEANNE** (Transport matin) (06 01 41 08 74 - en cas d'urgence)
- **Madame Valérie BRIERE** (Transport le soir) (06 49 34 42 66 - en cas d'urgence)

ALLER		
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi		
Horaires	Arrêts/Lieux-dits	Communes
07:47	Eglise	SAINTE CROIX GRAND TONNE
07:57	L'Ormelaie	BROUAY
08:02	Mairie	BROUAY
08:08	Bourg	PUTOT EN BESSIN
08:10	Primevères	PUTOT EN BESSIN
08:20	Ecole Maternelle	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

RETOUR		
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi		
Horaires	Arrêts/Lieux-dits	Communes
16:25	Ecoles	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
16:45	Primevères	PUTOT EN BESSIN
16:47	Bourg	PUTOT EN BESSIN
16:55	L'Ormelaie	BROUAY
17:00	Mairie	BROUAY
17:10	Eglise	SAINTE CROIX GRAND TONNE

Les horaires ci-dessus sont indicatifs car ils peuvent varier de + ou - 5 minutes (intempéries, circulation, nombre d'enfants, ...).

Le transport des élèves de l'Ecole Maternelle ne sera possible que dans la limite des places disponibles dans le bus.

Les élèves, susceptibles d'emprunter le bus de ramassage scolaire au cours de l'année scolaire 2026/2027, doivent être inscrits auprès des Services Educatifs de Thue et Mue au moyen du formulaire disponible sur le site internet <https://www.thueetmue.fr> ou auprès de la responsable de site scolaire ou au siège de la Commune. Les cartes de transport sont nominatives et attribuées pour l'année scolaire.

Les deux points de montée et descente **doivent être les mêmes tout au long de l'année**. Une exception est faite en cas de garde alternée.

Nous vous demandons de rappeler à votre (vos) enfant(s) qu'un comportement civique et respectueux sera exigé de lui pour contribuer à offrir un service de qualité, agréable et surtout en toute sécurité pour lui-même et ses camarades.

Le règlement intérieur des transports scolaires de Thue et Mue est disponible sur le site <https://www.thueetmue.fr>

Vous pouvez également le demander auprès de la responsable de site scolaire ou directement au siège de la Commune.